



## **APPEL À CANDIDATURES** **pour renouveler les experts du Haut Conseil de la santé publique**

Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a été créé par la loi du 9 août 2004 (article 2). Il a pour mission de fournir aux pouvoirs publics l'expertise nécessaire à la conception et à l'évaluation de la politique de santé publique, ainsi qu'à la prévention et à la gestion des risques sanitaires, en lien avec les agences sanitaires (article L 1411-4 du code de la santé publique).

Le HCSP est composé de :

- **six commissions spécialisées**
  1. maladies transmissibles ;
  2. risques liés à l'environnement ;
  3. maladies chroniques ;
  4. sécurité des patients : infections nosocomiales et autres événements indésirables liés aux soins et aux pratiques ;
  5. prévention, éducation et promotion de la santé ;
  6. évaluation, stratégie et prospective.
- **deux comités techniques permanents**
  1. vaccinations ;
  2. maladies liées aux voyages et maladies d'importation.

Il est piloté par un collège composé du président, du vice-président du HCSP, et des présidents des commissions spécialisées et des comités techniques permanents.

**Le premier mandat du HCSP arrivera à son terme le 31 décembre 2010. Le HCSP lance un appel à candidatures auprès des chercheurs, universitaires et professionnels ayant une expertise dans l'ensemble des champs de la santé publique, y compris les sciences humaines et sociales, afin de renouveler les personnalités qualifiées qui participeront à ses travaux de 2011 à 2014.**

La notice explicative et le dossier de candidatures peuvent être téléchargés

1. sur le site du HCSP : <http://www.hcsp.fr>
2. sur le site du ministère de la Santé et des Sports : <http://www.sante.gouv.fr>

**LA DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURES EST FIXEE AU 15 NOVEMBRE 2010**